Un jeune lyonnais arrÃªtÃ© et intimidÃ© pour avoir donnÃ© des informations sur les FranÃ§ais qui servent dans lâ??armÃ©e israÃ©lienne

Description

Hassan, jeune lyonnais qui tient une page facebook Â« H & O Production Â» a Ã©tÃ© arrÃªtÃ© et intimidÃ© pour avoir diffusÃ© des informations (qui Ã©taient dÃ©ja publiques comme on peut le lire dans le tÃ©moignage de Hassan) sur les soldats franÃ§ais qui servent dans lâ??armÃ©e dâ??occupation israÃ©lienne.

Nous republions son tÃ©moignage ci-dessous. Lâ??Agence relaye Ã©galement son appel Ã soutien sur Â« Le Pot CommunÂ« :

â??

Le tÃ©moignage de Hassan:

Â« Je suis passionnÃ© dâ??informatique et je travaille sur la recherche de renseignements ouverts, et ce sur la base de donnÃ©es libres.

RÃ©cemment, le Ministre de lâ??intÃ©rieur, Monsieur CAZENEUVE, a dit vouloir poursuivre en justice les ressortissants franÃ§ais allant combattre hors du territoire, notamment en insistant lourdement sur les combattants Djihadistes franÃ§ais partant en Syrie. Un parallÃ¨le entre ces personnes sâ??en allant faire la guerre Ã lâ??Ã©tranger, pour le compte de puissances Ã©trangÃ¨res, et les franÃ§ais sâ??engageant lâ??armÃ©e de lâ??Etat israÃ©lien pour participer Ã lâ??opÃ©ration militaire Â« Bordure protectrice Â» mâ??a semblÃ© devoir Ãªtre fait.

Le fait que je sois devenu le parrain dâ??un orphelin et que je me sois par le passÃ© rendu Ã Gaza, mâ??a rendu particuliÃ¨rement sensible Ã lâ??ampleur du massacre en cours Ã lâ??encontre de la population civile.

Au quotidien, la diffusion de vidÃ©os et autres supports dâ??informations ont permis Ã ma page H&O Production dâ??avoir une large tribune, jâ??en ai donc profitÃ© pour parler de lâ??actualitÃ© Ã Gaza. Face au comportement de certains mÃ©dias vis Ã vis des massacres en cours, le but de cette dÃ©marche Ã©tait dâ??offrir une autre information, plus proche de la rÃ©alitÃ©. Parmi les Gazaouis, on compte un trÃ¨s grand nombre de victimes civiles, avec une forte proportion de personnes Ã¢gÃ©es, de femmes, dâ??enfants, dâ??handicapÃ©s et de malades pris en charge dans les hÃ´pitaux de Gaza.

Rapidement, jâ??ai pu constater de nombreux comportements virulents de la part de sympathisants Ã lâ??Etat dâ??IsraÃ«l vis-Ã -vis des diffÃ©rentes publications dÃ©nonÃ§ant lâ?? Â»opÃ©ration Bordure Protectrice Â», ce qui entrainera une censure des commentaires les plus vindicatifs et insultants, ainsi que le bannissement des personnes publiant ce type de commentaires. De mÃªme, les personnes qui tenaient des propos haineux Ã lâ??encontre des personnes de confession juive, ont Ã©tÃ© pareillement censurÃ©es. Ce nâ??est pas mon cas. Ce que je dÃ©nonce sur cette page sont

les tueries massives de civils commises par lâ??armÃ©e israÃ©lienne Ã Gaza ces derniÃ¨res semaines.

Jâ??ai rapidement eu le sentiment que se limiter Ã la diffusion dâ??informations dâ??actualitÃ©s Ã©tait insuffisant. Et je me suis intÃ©ressÃ© Ã la problÃ©matique franÃ§aise, câ??est-Ã -dire la participation de nationaux, de leur plein grÃ© et de faÃ§on assumÃ©e publiquement, Ã cette opÃ©ration militaire dans les rangs de cette armÃ©e Ã©trangÃ¨re. Il mâ??a semblÃ© important de dÃ©noncer le contingent de franÃ§ais sâ??engageant volontairement dans lâ??armÃ©e de cet Etat Ã©tranger, participant ainsi Ã ce massacre de masse.

DÃ©sireux de mettre en Å?uvre une action pacifique, en Ã©cho aux propos du Ministre de lâ??IntÃ©rieur, jâ??ai dÃ©cidÃ© de rechercher, sur la base de donnÃ©es rendues entiÃ¨rement libres dâ??accÃ¨s par leur propres auteurs, des ressortissants franÃ§ais combattant pour lâ??Etat dâ??IsraÃ«l au sein de lâ??armÃ©e de Tsahal, durant cette Â« OpÃ©ration Bordure Protectrice Â». Toutes les informations recueillies ont Ã©tÃ© trouvÃ©es sur les rÃ©seaux sociaux, partagÃ©es par les personnes elles-mÃªmes via leur compte personnel Facebook, en paramÃ¨tres de publication ouverts, et donc entiÃ¨rement publiques.

Jâ??ai alors repris les identitÃ©s (Nom, PrÃ©nom, ville) et grades de cinq personnes dont la Directrice de lâ??UnitÃ© de SystÃ¨me Informatique central de fourniture de services de traitement de donnÃ©es pour toutes les armes et lâ??Ã©tat-major de lâ??armÃ©e IsraÃ©lienne. Lâ??idÃ©e nâ??Ã©tait pas une Â« importation du conflit Â» comme on a tentÃ© de me le reprocher, mais la dÃ©nonciation de la participation au comportement criminel et contraire au Droit International de lâ??armÃ©e de Tsahal, comportement que je considÃ¨re comme terroriste.

Au bout de 3 heures Ã peine, la Directrice de lâ??UnitÃ© de SystÃ¨me Informatique intervient en tenant des propos menaÃ§ants, mâ??informant que son identification lui importait peu Ã©tant donnÃ© son dÃ©sintÃ©rÃªt pour la France. Plusieurs messages privÃ©s de proches et de soldats de lâ??armÃ©e IsraÃ©lienne sâ??ensuivront avec menaces de mort, de localisation et de tortures. Parmi ces messages : Â« jâ??ai quelques amis qui vont trÃ¨s vite te trouver Â» ; Â« on va vite te trouver (â?¦) Tu finiras par regretter tes paroles Â».

AprÃ¨s lâ??intÃ©rÃªt suscitÃ© par ces publications, de nombreuses rÃ©actions et commentaires ont Ã©tÃ© publiÃ©s. La gestion de cet ensemble Ã©tant devenue difficile Ã contrÃ´ler faute de temps, jâ??ai prÃ©fÃ©rÃ© supprimer les identitÃ©s des soldats de lâ??armÃ©e IsraÃ©lienne. Mais je souligne que ces personnes ont fait le choix dâ??afficher leur appartenance, leur grade, le nombre de victimes faites, et dâ??autres informations concernant leur engagement dans lâ??armÃ©e de Tsahal. Aussi, ces informations ont Ã©tÃ© recueillies par la recherche de renseignements de sources ouvertes câ??est-Ã -dire un renseignement obtenu par une source dâ??information publique donc lÃ©gal.

Par la mÃªme occasion, jâ??ai pris contact avec un avocat au barreau de Lyon, pour mâ??assurer que rien dans mes agissements nâ??Ã©tait illÃ©gal. Les donnÃ©es Ã©tant publiques, lâ??avocat me confirme la lÃ©galitÃ© de mes actes.

Le jeudi 7 aoÃ»t 2014, aux alentours de 9 h du matin, se prÃ©sentent Ã mon domicile six enquÃªteurs de la Brigade Criminelle communÃ©ment appelÃ©e Â« La Crim Â». La capitaine insiste sur lâ??importance de leur venue en me rappelant que Â« La Crim Â» se dÃ©place habituellement pour les homicides. Mais aujourdâ??hui, affirme-t-il, ils ont Ã©tÃ© diligentÃ©s par les plus hautes sphÃ¨res

de lâ??Ã?tat. Il me demande si je connais lâ??objet de leur prÃ©sence. je rÃ©ponds que cela est sans doute liÃ© Ã mes publications sur la page Facebook de H&O Production, ce Ã quoi on me rÃ©pond par lâ??affirmative. Parmi les policiers prÃ©sents se trouvait un spÃ©cialiste en informatique.

La capitaine en charge de lâ??affaire me demande de signer une autorisation de perquisition. Les policiers lâ??accompagnant se sont montrÃ©s particuliÃ¨rement nerveux et insistants pour la signature de celle-ci, perquisition que je refuse catÃ©goriquement. Je demande Ã contacter mon avocat, ce qui mâ??est accordÃ©. Celui-ci Ã©tant injoignable, jâ??appelle une personne pouvant entrer en contact avec lui. Lorsque cette personne me rappelle, la capitaine de police mâ??arrache le tÃ©lÃ©phone des mains. Elle mâ??informe que je serai placÃ© en garde Ã vue et me rappelle que cette arrestation vient des plus hautes sphÃ¨res du gouvernement. De nouveau, on mâ??incite de maniÃ¨re musclÃ©e Ã signer le document de perquisition ; je mâ??y oppose une nouvelle fois et celle-ci est donc impossible. AprÃ¨s un appel de la police au Procureur, je suis emmenÃ© au commissariat Marius Berliet, Ã Lyon 8Ã¨me.

Je demande une fois encore Ã pouvoir appeler mon avocat, ce que lâ??on mâ??accorde. Son associÃ©, spÃ©cialisÃ© dans le pÃ©nal, se dÃ©place au commissariat pour que soit possible mon audition, en sa prÃ©sence.

Ã? son arrivÃ©e, lors de mon entretien en privÃ© avec lui, il mâ??informe nâ??avoir Ã©tÃ© mis au courant dâ??aucune information me concernant, et donc ne pas connaÃ®tre les chefs dâ??accusations retenus et ne pas avoir accÃ¨s au dossier. Il me demande donc de lui raconter le dÃ©tail de ce quâ??il sâ??est passÃ©, puis dÃ©pose un mÃ©moire Ã©crit dans lequel il dÃ©nonÃ§e le fait de ne pas avoir eu accÃ¨s aux piÃ¨ces constituant le dossier.

Mon avocat souligne que les donnÃ©es publiÃ©es ont Ã©tÃ© rÃ©cupÃ©rÃ©es de faÃ§on lÃ©gale. En effet, celles-ci sont partagÃ©es de maniÃ¨re publique par les personnes elle-mÃªme, je nâ??ai fait que partager leurs propres informations. Je suis alors auditionnÃ© par la capitaine, alors que mon avocat sâ??Ã©tonne auprÃ¨s de lâ??enquÃªtrice, quâ??Ã ce stade de la procÃ©dure, il ne soit toujours pas informÃ© de la nature de lâ??infraction qui me serait reprochÃ©e. La capitaine lâ??informe alors quâ??il sâ??agit dâ??infractions Ã la loi selon les articles 226-19 et 226-22 du Code PÃ©nal.

La capitaine mâ??a ensuite posÃ© nombre de questions relatives Ã lâ??identitÃ© dâ??une personne en particulier dont jâ??ai partagÃ© les informations. Elle me prÃ©cise que la mÃ¨re de cette personne a dÃ©posÃ© une plainte Ã mon encontre. Il est sous-entendu que cette personne ayant dÃ©posÃ© plainte aurait assez dâ??influence pour que cette plainte passe par les plus hautes instances de lâ??Etat franÃ§ais. Il sâ??agit, selon mes souvenirs, dâ??un parachutiste, ou dâ??un pilote dâ??avion ayant participÃ© directement aux opÃ©rations Ã Gaza lors de lâ??opÃ©ration Â« Bordure Protectrice Â».

Je rÃ©affirme Ã la capitaine de police que jâ??ai partagÃ© ces informations, prÃ©alablement et publiquement partagÃ©es par les personnes elles-mÃªmes, afin que celles-ci rÃ©pondent devant la justice de leurs actes et implication dans les massacres perpÃ©trÃ©s Ã Gaza.

La capitaine me demande combien de personnes jâ??ai identifiÃ© au total, et tente de mâ??accuser sans succÃ¨s dâ??un acte de piratage. Je fais valoir que rien dâ??illÃ©gal ne sera trouvÃ© dans mon ordinateur. Il mâ??est alors demandÃ© si dâ??autres informations concernant des militaires franco-israÃ©liens se trouvent consignÃ©es dans mon ordinateur, je rÃ©ponds oui. On me demande

combien, de mÃ©moire, jâ??indique quâ??il en reste moins dâ??une dizaine.

Suite Ã ces questions, la capitaine de police mâ??accuse dâ??avoir voulu Â« jouer au journaliste Â», je me dÃ©fends en arguant nâ??avoir fait que diffuser des informations publiques. Jâ??explique notamment avoir eu accÃ¨s aux informations, libres, concernant un sniper se vantant sur Facebook dâ??avoir tuÃ© 13 enfants palestiniens, et ce, de faÃ§on parfaitement publique par le sniper lui-mÃªme. Une fois encore, la capitaine insiste pour savoir si ces informations relayÃ©es lâ??ont Ã©tÃ© suite Ã un acte de piratage.

Mon avocat demande alors de pouvoir poser des questions, ce qui lui est refusÃ©. La capitaine lui indique alors que ces questions pourront Ãªtre posÃ©es lors du prochain entretien. Ã? la relecture du procÃ¨s-verbal, mon avocat demande la rÃ©Ã©criture dâ??une partie de ce dernier, puisquâ??il y est indiquÃ© quâ??il nâ??aurait pas voulu poser de question mais simplement que le mÃ©moire quâ??il a rÃ©digÃ© soit joint au procÃ¨s-verbal dâ??audition. Le procÃ¨s-verbal est donc rÃ©Ã©crit, aprÃ¨s insistance, avec la mention du refus de la capitaine de permettre Ã mon avocat de me questionner lui aussi directement Ã la fin de lâ??interrogatoire, comme la loi lâ??y autorise.

Je suis alors replacÃ© en cellule, avant de devoir accompagner Ã mon domicile les policiers pour procÃ©der Ã la perquisition de celui-ci. Y sera saisi lâ??intÃ©gralitÃ© de mon matÃ©riel informatique, un ordinateur fixe, un ordinateur portable ainsi que des disques durs externes. Il mâ??est indiquÃ© que ce matÃ©riel est saisi pour une durÃ©e pouvant aller de 8 mois Ã 1 an. Au total, la saisie de mon matÃ©riel de travail sâ??Ã©lÃ¨ve Ã une valeur de prÃ¨s de 5 000 euros. De retour au commissariat, mon matÃ©riel est donc mis sous scellÃ© et lâ??on prend alors mes empreintes avant de me replacer en cellule de garde Ã vue. Je suis ensuite auditionnÃ© une nouvelle fois, en prÃ©sence de mon avocat. La plupart des questions mises en mÃ©moire par mon avocat me sont alors posÃ©es par la capitaine de police :

Est-ce que vous visiez le soldat personnellement, en raison de sa nationalitÃ©, ou bien vouliez-vous dÃ©noncer les actes commis par lâ??armÃ©e israÃ©lienne dans sa gÃ©nÃ©ralitÃ© ?

Je rÃ©ponds Ã cela que je visais bel et bien lâ??armÃ©e dans son ensemble et non pas un individu de faÃ§on isolÃ©e ou pour une autre raison que lâ??implication de lâ??armÃ©e dans laquelle il sâ??Ã©tait volontairement engagÃ©e, dans les massacres en cours Ã Gaza.

La capitaine me questionne alors sur mon rÃ©pertoire tÃ©lÃ©phonique, ce dernier copiÃ© et passÃ© au peigne fin par Â« La Crim Â», sâ??attardant particuliÃ¨rement sur des personnes avec lesquelles jâ??aurais beaucoup Ã©changÃ© par tÃ©lÃ©phone. Je perÃ§ois une volontÃ© de savoir si jâ??appartiens Ã un groupe de hackers ou si je me trouve Ãªtre un citoyen isolÃ© dans cette dÃ©marche de partage de donnÃ©es publiques concernant lesdits soldats franco-israÃ©liens.

Au terme de 24 heures, je demande Ã Ãªtre libÃ©rÃ©, ce que la capitaine refuse. Je suis donc gardÃ© Ã vue pour une nouvelle audition. Finalement, le lendemain, je suis libÃ©rÃ©, sans quâ??on me dÃ©livre un document attestant de ma garde Ã vue ni que soit averti mon avocat, que jâ??informe donc moi-mÃªme Ã ma libÃ©ration. Avant de quitter les locaux, je demande aux policiers quelles suites seront donnÃ©es. On mâ??informe quâ??une deuxiÃ¨me personne proche de H&O Production sera auditionnÃ©e. On mâ??informe dâ??une interdiction de changer dâ??adresse ou de numÃ©ro de tÃ©lÃ©phone sans en informer au prÃ©alable la Brigade Criminelle, le cas Ã©chÃ©ant une recherche Ã Ã©chelle nationale serait lancÃ©e Ã mon encontre.

Enfin, il mâ??a Ã©tÃ© indiquÃ© que ma mise en garde Ã vue pour cette affaire a Ã©tÃ© actÃ©e par le MinistÃ¨re de lâ??IntÃ©rieur et le cabinet de la Garde des Sceaux le 23 juillet, lâ??intervention de la Brigade Criminelle et de la Police Judiciaire attestant quâ??il sâ??agit, pour la Justice franÃ§aise, dâ??une grosse affaire. Â»

date crÃ©Ã©e
2014/08/25